



Réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants **chez les Premières Nations**



*« Il nous appartient d'enrichir l'héritage qui est le nôtre,
de saisir les occasions qui s'offrent à nous et d'améliorer encore plus
ce Canada que nous léguerons à nos enfants. »*

Discours du Trône, octobre 2007

Le contenu de cette publication ou de ce produit peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins personnelles ou publiques mais non commerciales, sans frais ni autre permission, à moins d'avis contraire. On demande seulement : de faire preuve de diligence raisonnable en assurant l'exactitude du matériel reproduit; d'indiquer le titre complet du matériel reproduit et l'organisation qui en est l'auteur; d'indiquer que la reproduction est une copie d'un document officiel publié par le gouvernement du Canada et que la reproduction n'a pas été faite en association avec le gouvernement du Canada ni avec l'appui de celui-ci.

La reproduction et la distribution à des fins commerciales sont interdites, sauf avec la permission écrite de l'administrateur des droits d'auteur de la Couronne du gouvernement du Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux (TPSGC). Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec TPSGC au : 613-996-6886 ou à : droitdauteur.copyright@tpsgc-pwgsc.gc.ca.

www.aadnc-aandc.gc.ca

1 800 567-9604

ATS seulement 1 866 553-0554

Version anglaise :

QS-7021-080-BB-A1

Catalog R1-21/2008E-PDF

Version française :

QS-7021-080-BB-A1

Catalog R1-21/2008F-PDF

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le Ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien, 2012

Table des matières

Liste des acronymes et des abréviations	iv
Définitions	iv
Sommaire	v
Introduction: Rapport d'étape sur les réinvestissements dans les réserves des Premières Nations	2
Contexte de la Prestation nationale pour enfants	3
Réduire la pauvreté des enfants – Les deux volets de la PNE	4
(1) Prestations liées au revenu	4
(2) Réinvestissement	5
Prestation nationale pour enfants dans les réserves	7
(1) Prestations liées au revenu	7
(2) Réinvestissement	7
Responsabilité et surveillance	10
Les cinq catégories dans lesquelles se classent les projets de réinvestissement chez les Premières Nations	11
Catégorie : Garde d'enfants et garderies	11
<i>Une expérience réussie</i> : services de garde de la Nation crie de Cumberland House	11
Catégorie : Alimentation de l'enfant	12
<i>Une expérience réussie</i> : projet de sécurité alimentaire de la Première Nation de Thunderchild	12
Catégorie : Soutien aux parents	13
<i>Une expérience réussie</i> : émission de radio à l'intention des jeunes de la Première Nation de Timiskaming	13
Catégorie : Transition du domicile au travail	14
<i>Une expérience réussie</i> : le programme Eagle Vision	14
<i>Une expérience réussie</i> : entreprise d'entraînement Opitciwan	14
Catégorie : Enrichissement culturel	15
<i>Une expérience réussie</i> : Première Nation de Kawacatoose – Programme d'enrichissement culturel	16
Sommaire et observations	17
Conclusion	21
Annexe A : Modèles provinciaux et territoriaux de réinvestissement	22

Liste des tableaux

Tableau 1 : Nombre de projets du RPNE de 2002-2003 à 2007-2008, par région	8
Tableau 2 : Dépenses du RPNE (en milliers de dollars) par secteur d'activité et pourcentage du total des fonds de réinvestissement par région en 2007-2008	19
Tableau 3 : Nombre de familles et d'enfants ayant bénéficié du RPNE dans le cadre des projets financés durant l'exercice 2007-2008	20
Tableau 4 : Dépenses du RPNE chez les Premières Nations (en milliers de dollars) par région de 2002-2003 à 2007-2008	20

Liste des figures

Figure 1 : Pourcentage du total des dépenses du RPNE par secteur d'activité durant l'exercice 2007-2008	18
Figure 2 : Pourcentage des dépenses régionales du RPNE par secteur d'activité durant l'exercice 2007-2008	18

Liste des acronymes et des abréviations

AINC	Affaires indiennes et du Nord Canada
Alb.	Alberta
ARC	Agence de revenu du Canada
Atl.	Atlantique
C.-B.	Colombie-Britannique
EDRHA	Entente sur le développement des ressources humaines autochtones
Î.-P.-É.	Île-du-Prince-Édouard
PFCE	Prestation fiscale canadienne pour enfants
PNE	Prestation nationale pour enfants
RHDSC	Ressources humaines et Développement social Canada
RPNE	Réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants
Sask.	Saskatchewan
SPNE	Supplément de la Prestation nationale pour enfants

Définitions

Aide au revenu : programme de dernier recours qui fournit un soutien financier aux besoins de base (nourriture, vêtements et logement) et aux besoins spéciaux, de même qu'un soutien lié à l'emploi pour les individus et les familles; l'aide au revenu est souvent associée à l'« aide sociale » ou au « bien-être social ».

Sommaire

L'initiative de Réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants (RPNE) d'Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC)¹ est le volet dans les réserves de l'initiative *Prestation nationale pour enfants* (PNE), initiative de lutte contre la pauvreté chez les enfants lancée conjointement par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux en 1998. Le ministère fédéral responsable de l'initiative de la PNE est Ressources humaines et Développement social Canada (RHSC)². Conformément au partenariat fédéral-provincial-territorial conclu relativement à la PNE, le RPNE hors réserve est administré par les provinces ou les territoires, alors qu'AINC est responsable du RPNE dans les réserves, en collaboration avec RHSC.



Les trois objectifs de la PNE sont les suivants :

- aider à prévenir et à réduire la pauvreté chez les enfants;
- favoriser la participation au marché du travail en veillant à ce qu'il soit toujours plus avantageux pour les familles de travailler;
- réduire le chevauchement et le double emploi en harmonisant les objectifs des programmes et les prestations et en simplifiant l'administration.

Afin d'atteindre ces objectifs, la PNE comporte deux volets :

- des prestations liées au revenu – offertes aux familles à faible revenu ou à revenu moyen ayant des enfants – qui se composent de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) et du Supplément de la Prestation nationale pour enfants (SPNE), ainsi que, dans certaines provinces ou certains territoires, de « prestations intégrées pour enfants »;
- un réinvestissement (le Réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants) qui finance des programmes et des services communautaires répondant aux besoins de la population ciblée.

L'initiative du RPNE d'AINC permet aux Premières Nations d'affecter les fonds de réinvestissement aux activités qu'elles-mêmes jugent prioritaires, conformément aux objectifs établis de la PNE. La portée et à la flexibilité exceptionnelles de l'initiative de RPNE ont permis aux Premières Nations de mettre sur pied tout un éventail de programmes et de services qui, autrement, n'existeraient pas dans bien des collectivités et d'en assurer la prestation.

En 2007-2008, les investissements redirigés par les Premières Nations dans des projets à l'intention des parents à faible revenu et de leurs enfants s'élevaient à près de 57 millions de dollars; depuis le début de l'initiative, en 1998-1999, les réinvestissements dans les réserves se sont chiffrés à plus de 523 millions de dollars. Au cours de l'exercice, 109 249 familles et 202 281 enfants ont bénéficié des programmes offerts grâce à cette initiative. Ce rapport décrit les objectifs, les dépenses et les types de projets offerts; il reflète les efforts déployés par les Premières Nations et le gouvernement du Canada pour contribuer à réduire la profondeur et les effets de la pauvreté des enfants des Premières Nations.

1 | Au moment de la parution de ce rapport, le nom d'usage de ce ministère était devenu Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC). Cependant, au cours de l'exercice financier 2007-2008, qui est visé par ce rapport, il était connu sous l'appellation Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC).

2 | Au moment de la parution du présent rapport, le nom de ce ministère était Ressources humaines et Développement des compétences Canada. Toutefois, durant l'exercice financier 2007-2008, il était connu sous l'appellation Ressources humaines et Développement social Canada.

Introduction: Rapport d'étape sur les réinvestissements dans les réserves des Premières Nations

Le présent rapport d'étape fournit aux Canadiens des renseignements sur le Réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants (RPNE) dans les réserves, en présentant des expériences réussies, des innovations et des défis qui restent à relever. Le présent rapport 2007-2008 est le neuvième du genre depuis la mise en œuvre de l'initiative de Réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants chez les Premières Nations, en 1998.

Le présent rapport d'étape :

- fournit des renseignements de base sur l'initiative de la Prestation nationale pour enfants, y compris le volet du réinvestissement;
- souligne les buts poursuivis et les activités réalisées par le Réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants (RPNE) d'Affaires indiennes et du Nord Canada;
- décrit les types de projets mis en œuvre par les Premières Nations à l'aide des fonds du RPNE;
- fournit des données qualitatives illustrant l'échelle des projets du RPNE dans les réserves;
- fournit des exemples de projets mis en œuvre par les Premières Nations à l'aide des fonds du RPNE;
- souligne les accomplissements des Premières Nations dans le cadre du RPNE depuis son lancement durant l'exercice 2007-2008.



Contexte de la Prestation nationale pour enfants

Avant l'instauration de la Prestation nationale pour enfants en 1998, il y avait une cohérence minimale entre, d'une part, les prestations pour enfants versées par le gouvernement fédéral par le truchement du système fiscal, et, d'autre part, les mesures de soutien fournies par les gouvernements provinciaux ou territoriaux en vertu de leurs programmes d'aide sociale.

Certes, les systèmes fédéral et provinciaux ou territoriaux avaient pour but d'aider les familles à échapper à la pauvreté, mais leurs interactions et les interactions avec le marché du travail ont créé par inadvertance des obstacles pour les parents ou les tuteurs d'enfants qui souhaitaient quitter l'aide sociale pour travailler. Les familles bénéficiaires de l'aide sociale recevaient pour leurs enfants de nombreux avantages en nature ou autrement, qui n'étaient pas disponibles aux familles à faible revenu. Par ailleurs, parce que les prestations d'aide sociale augmentaient en fonction de la taille de la famille, alors que ce n'était pas le cas des salaires (le salaire minimum reste le salaire minimum, peu importe la taille de la famille), les parents ou les tuteurs d'enfants qui quittaient l'aide sociale pour s'intégrer au marché du travail voyaient leur revenu familial augmenter légèrement, ne pas augmenter du tout ou même diminuer. Cette transition pouvait également signifier une perte d'avantages importants, y compris les prestations supplémentaires pour les services de santé, les soins dentaires et les médicaments d'ordonnance. Compte tenu des autres dépenses liées à l'emploi, comme la garde d'enfants, les déplacements, les vêtements ou l'équipement, des parents ou des tuteurs d'enfants pouvaient se trouver dans une situation financière plus désavantageuse s'ils quittaient l'aide sociale pour s'intégrer au marché du travail, une situation connue sous le nom de « mur de l'aide sociale ».

Afin de mieux lutter contre la pauvreté et « le mur de l'aide sociale », le Conseil des ministres provinciaux responsables des services sociaux a reconnu le besoin d'une prestation nationale pour enfants dans un rapport sur la réforme et la refonte de la politique sociale, paru en mars 1996 et adopté en tant que priorité en août 1996 lors de la Conférence annuelle des premiers ministres, l'initiative de la Prestation



nationale pour enfants a été annoncée dans le budget fédéral de 1997, puis le programme a vu le jour l'année suivante.

Les trois objectifs de la Prestation nationale pour enfants sont les suivants :

- aider à prévenir et à réduire la pauvreté chez les enfants;
- favoriser la participation au marché du travail en veillant à ce qu'il soit toujours plus avantageux pour les familles de travailler;
- réduire le chevauchement et le double emploi en harmonisant les objectifs des programmes et les prestations et en simplifiant l'administration.

L'intention de la Prestation nationale pour enfants était de remplacer la partie de l'aide sociale destinée aux enfants par une prestation pour enfants fondée sur le revenu, disponible à toutes les familles à faible revenu. En allouant des prestations pour enfants en dehors des programmes d'aide sociale et en les rendant disponibles aux familles, peu importe la source de leur revenu (par exemple, l'aide sociale, un emploi peu rémunéré ou un programme de soutien au revenu), on voulait ainsi s'assurer que les familles qui quittent l'aide sociale pour participer au marché du travail ne subissent pas une interruption ou une perte de mesures de soutien destinées à leurs enfants.

Réduire la pauvreté des enfants – les deux volets de la PNE

L'initiative de la Prestation nationale pour enfants intègre les systèmes fédéraux, provinciaux et territoriaux de soutien du revenu³ dans une plateforme de prestations pour enfants disponibles aussi bien aux familles bénéficiaires de l'aide sociale que des familles à faible revenu. La PNE combine deux composantes ou volets clés : 1) des prestations liées au revenu versées aux familles à faible revenu ou à revenu moyen ayant des enfants; 2) un réinvestissement qui finance des programmes et des services communautaires à des familles à faible revenu ayant des enfants.



(1) Prestations liées au revenu

Les prestations liées au revenu, qui constituent le volet 1 de la PNE, se composent de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) et du Supplément de la Prestation nationale pour enfants (SPNE), ainsi que, dans certaines provinces ou certains territoires, de « prestations intégrées pour enfants ».

La PFCE est une prestation de base destinée aux familles à faible revenu ou à revenu moyen, soit environ 80 % des familles canadiennes. Le SPNE a pour objet d'assurer un revenu supplémentaire aux familles à faible revenu, soit environ 40 % des familles canadiennes. L'admissibilité aux prestations est établie au moyen d'une demande initiale (lors de la naissance ou de l'ajout d'un enfant), puis, durant les années subséquentes, au moyen d'une évaluation de l'état des revenus établie par l'Agence du revenu du Canada (ARC), état calculé à partir des renseignements contenus dans les déclarations de revenus. L'année du calcul des prestations est comprise entre le mois de juillet d'une année et le mois de juin de l'année suivante. Par exemple, la déclaration de revenus 2006 d'une famille servira à établir les prestations qu'elle recevra entre juillet 2007 et juin 2008. Les familles dont le revenu total n'excède pas le niveau minimal applicable reçoivent

des prestations mensuelles établies en fonction du nombre d'enfants, de l'âge des enfants et du revenu familial net.

Une caractéristique importante des prestations liées au revenu de la PNE réside dans le fait qu'elles sont versées aux familles qui satisfont aux critères d'admissibilité du revenu qui sont sur le marché du travail ou qui reçoivent des prestations d'aide sociale. Ainsi, les parents qui trouvent un emploi, mais à faible revenu, continuent à recevoir des prestations pour enfants qui les aident à garder l'autonomie qu'ils ont acquise sur le marché du travail, si leur revenu est inférieur au seuil établi.

Les prestations versées dans le cadre de la PFCE et du SPNE aux familles à faible revenu sont exemptes d'impôt et indexées selon l'augmentation du coût de la vie. Depuis son instauration, le SPNE a été augmenté annuellement. Depuis janvier 2000, le SPNE et la PFCE ont été pleinement indexés. De même, les niveaux maximaux de revenu admissibles ont été haussés. Durant la période comprise entre juillet 2007 et juin 2008, les versements annuels maximaux de la PFCE et du SPNE étaient les suivants : 3 271 \$ pour le premier enfant; 3 041 \$ pour le

3 | Le gouvernement du Québec s'est dit d'accord avec les principes fondamentaux de la PNE. Toutefois, le Québec a choisi de ne pas participer à la PNE, parce qu'il souhaite conserver le contrôle du soutien du revenu pour les enfants du Québec. Dans le présent rapport, toutes références à des dispositions conjointes des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux n'incluent pas le Québec.

deuxième enfant; et 3 046 \$ pour le troisième enfant et les enfants subséquents. Les familles ayant eu un revenu annuel net inférieur à 20 883 \$ (selon leur déclaration de revenus 2006) étaient admissibles aux prestations maximales combinées de la PFCE et du SPNE durant l'exercice 2007-2008; les familles ayant eu un revenu annuel net entre 20 883 \$ et 37 178 \$ étaient admissibles aux prestations maximales de la PFCE et à des prestations partielles du SPNE; et les familles ayant eu un revenu annuel net supérieur à 37 178 \$ étaient admissibles seulement aux prestations de base de la PFCE⁴.

En plus des prestations liées au revenu du gouvernement fédéral, des suppléments sont aussi disponibles aux familles à faible revenu dans certaines provinces ou certains territoires. Les suppléments provinciaux ou territoriaux sont administrés conjointement avec la PFCE et le SPNE du gouvernement fédéral. Ils sont appelés « prestations intégrées pour enfants ». Pour pouvoir offrir des prestations intégrées pour enfants, une province ou un territoire retranche les montants correspondant aux besoins de base des enfants à même les prestations d'aide sociale et remet ces sommes à l'Agence du revenu du Canada (ARC) qui administre les prestations intégrées au nom de la province ou du territoire. Les montants des prestations pour enfants provinciales ou territoriales sont au moins égaux ou supérieurs aux montants qui ont été retranchés des prestations normales d'aide sociale. Ainsi, le revenu mensuel global des familles qui reçoivent de l'aide sociale n'est pas diminué.

Les programmes provinciaux et territoriaux qui offraient des suppléments durant l'exercice 2007-2008 étaient les suivants :

- Northwest Territories Child Benefit (*Prestation pour enfants des Territoires du Nord-Ouest*)
- Nunavut Child Benefit (*Prestation pour enfants du Nunavut*)
- Yukon Child Benefit (*Prestation pour enfants du Yukon*)
- British Columbia Family Bonus (*Augmentation de l'allocation familiale de la Colombie-Britannique*)
- Alberta Family Employment Tax Credit (*Crédit d'impôt à l'emploi familial de l'Alberta*)
- New Brunswick Child Tax Benefit (*Prestation pour enfants du Nouveau-Brunswick*)

- Nova Scotia Child Benefit (*Prestation pour enfants de la Nouvelle-Écosse*)
- Newfoundland and Labrador Child Benefit (*Prestation pour enfants de Terre-Neuve-et-Labrador*)

L'approche des prestations intégrées pour enfants représente la mise en œuvre globale de l'initiative de la Prestation nationale pour enfants et correspond au troisième objectif de la PNE, puisqu'elle simplifie l'administration des prestations pour enfants. L'approche réduit les coûts administratifs des prestations pour enfants, puisqu'elle tire avantage de l'économie d'échelle. L'ARC établit l'admissibilité aux prestations et administre les prestations pour enfants fédérales, provinciales ou territoriales à l'aide d'une méthode rationalisée.

(2) Réinvestissement

Selon les termes du cadre national fédéral-provincial-territorial (FPT) de gestion et de responsabilité de la Prestation nationale pour enfants, l'instauration du Supplément de la Prestation nationale pour enfants (SPNE) a permis aux provinces et aux territoires de réduire leurs taux de prestations d'aide sociale d'un montant égal ou supérieur au SPNE sans répercussions négatives sur le revenu mensuel global des familles bénéficiaires de l'aide sociale. Cela faisait partie de la conception même de la Prestation nationale pour enfants en ce sens que, dans la mesure où les prestations financières globales versées aux familles bénéficiaires de l'aide sociale n'augmentent pas, les provinces ou les territoires réalisent des « économies » dans leur régime d'aide sociale. En vertu de l'accord, les provinces ou les territoires doivent réinvestir ces « économies » dans des programmes et des services destinés aux enfants des familles à faible revenu. C'est pour cette raison que le Réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants (RPNE) a vu le jour.

La plupart des provinces et des territoires ont choisi de modifier leurs taux de prestations d'aide sociale et d'utiliser les fonds libérés aux fins des programmes du RPNE. Le Nouveau-Brunswick a choisi de ne pas recouvrer le SPNE et ne dispose donc plus de fonds pour le RPNE. Au début, le Manitoba

4 | Les prestations versées dans le cadre de la PFCE diminuent à mesure que le revenu imposable augmente et cessent d'être versées lorsque le revenu atteint 101 328 \$.

recouvrait le SPNE aux fins du RPNE, mais il a cessé de le faire en 2005; depuis lors, les montants du SPNE sont versés directement aux familles. Afin d'établir les fonds du RPNE dans les réserves, les bureaux régionaux d'AINC reprennent le modèle de réinvestissement utilisé par la province ou le territoire de référence. C'est pourquoi les programmes du RPNE ne sont pas mis en place dans les réserves du Nouveau-Brunswick et du Manitoba. L'annexe A du présent rapport expose plus en détail les approches adoptées par les provinces et les territoires pour recouvrer les montants bonifiés du SPNE, inclus dans les fonds de réinvestissement disponibles pour les programmes et les services offerts aux enfants de familles à faible revenu.

En vertu du RPNE, les provinces et les territoires ont réinvesti dans des programmes et services qui forment six catégories clés :

- *Prestations pour enfants et suppléments au revenu gagné* – visent à offrir aux familles à faible revenu des fonds additionnels afin de les inciter à garder leur emploi et à travailler en vue d'obtenir une meilleure rémunération;
- *Initiatives de garde d'enfants et garderies* – visent à aider les familles à faible revenu dont les parents travaillent à assumer les coûts supplémentaires associés à la garde des enfants;
- *Services à la petite enfance et aux enfants à risque* – visent à aider les enfants à avoir un bon départ dans la vie en procurant un soutien aux familles à faible revenu lorsque leurs enfants sont en bas âge;
- *Prestations d'assurance-maladie complémentaires* – visent à s'assurer que les parents qui passent de l'aide sociale au marché du travail puissent continuer à recevoir les prestations importantes pour soins de santé;
- *Initiative jeunesse* – vise à venir en aide aux jeunes, particulièrement aux jeunes à risque;
- *Autres programmes, prestations et services liés à la PNE* – les autres programmes et services tels qu'ils sont désignés par chaque province ou territoire.



Prestation nationale pour enfants dans les réserves

Tout comme la PNE hors réserve, la PNE dans les réserves combine deux composantes ou volets clés : 1) des prestations liées au revenu versées aux familles à faible revenu ou à revenu moyen ayant des enfants; 2) un réinvestissement qui finance des programmes et des services communautaires à des familles à faible revenu ayant des enfants.

(1) Prestations liées au revenu

Les familles à faible revenu qui résident dans les collectivités des Premières Nations reçoivent la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) et le Supplément de la Prestation nationale pour enfants (SPNE) selon les mêmes conditions qui s'appliquent aux familles habitant d'autres régions du pays. Les parents remplissent un formulaire de déclaration de revenus pour fournir à l'Agence du revenu du Canada (ARC) les renseignements dont elle a besoin pour établir le montant des prestations. Le montant des prestations versées pour aider les familles à subvenir aux besoins de leurs enfants est fondé sur le revenu net (imposable) des familles, de même que sur le nombre d'enfants et l'âge des enfants. Les prestations sont versées aux familles dont les revenus sont inférieurs aux seuils établis, qu'elles soient sur le marché du travail ou qu'elles reçoivent des prestations d'aide sociale.

Certaines provinces ou certains territoires qui ont mis en place l'approche des prestations intégrées pour enfants reçoivent un remboursement d'AINC pour couvrir les coûts dans les réserves. Durant l'exercice 2007-2008, AINC a remboursé au gouvernement du Yukon les paiements de prestations intégrées pour enfants ayant été versées aux familles à faible revenu avec des enfants et qui vivent habituellement dans une réserve. Dans les sections et les tableaux présentés dans le présent rapport, les fonds remis aux provinces ou aux territoires sont appelés « enveloppe d'investissements additionnelle ».

(2) Réinvestissement

L'initiative de Réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants (RPNE) chez les Premières Nations a été structurée afin de fournir des programmes et des services aux



enfants de familles à faible revenu résidant dans des réserves. Bien qu'elle vise à fournir un soutien et des services « à des niveaux comparables aux normes provinciales ou territoriales », l'initiative de RPNE chez les Premières Nations a été conçue à l'origine pour offrir des mesures de soutien qui diffèrent des approches provinciales ou territoriales. C'est pourquoi certains services fournis par le RPNE hors réserve sont déjà disponibles dans les réserves en vertu d'autres programmes et que le RPNE dans les réserves ne vise pas à remplacer ou à faire double emploi de ces programmes ou services. Par exemple, le RPNE hors réserve fournit des prestations supplémentaires pour soins médicaux aux familles qui quittent l'aide sociale. De telles prestations sont fournies à de nombreuses familles dans les réserves par la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits (DGSPNI) de Santé Canada. Ainsi, l'utilisation de prestations supplémentaires pour soins médicaux du RPNE dans les réserves chevaucherait inutilement un service déjà disponible.

Afin de maximiser les effets de l'initiative de RPNE dans les réserves tout en évitant les chevauchements, AINC a créé une structure permettant d'offrir des programmes et des services dans cinq grandes catégories :

- *Garde d'enfants et garderies* – catégorie qui vise à créer plus de places en garderies et à améliorer les installations

existantes de manière à ce qu'un plus grand nombre de familles à faible revenu aient accès à des services de garde ou réduisent leurs coûts associés à la garde d'enfants;

- *Alimentation de l'enfant* – catégorie qui vise à soutenir les programmes de petit déjeuner, de déjeuner et de collation dans les écoles, de même qu'à fournir des activités d'éducation à l'intention des parents sur les besoins nutritifs des enfants et la préparation des repas, afin d'améliorer la santé et le bien-être des enfants;
- *Soutien aux parents* – catégorie qui vise à venir en aide aux parents en assurant à leurs enfants un bon départ dans la vie grâce à des services d'intervention précoce, à la mise en place de centres de consultation pour les parents ou les tuteurs d'enfants, ainsi qu'à des cours de formation en développement des compétences parentales;
- *Transition du domicile au travail* – catégorie qui vise à fournir un soutien pour réduire les obstacles à l'emploi, y compris des cours de formation permettant de hausser le niveau de compétences des parents ou des tuteurs et des jeunes et d'accroître leurs chances d'obtenir ou de conserver un emploi;
- *Enrichissement culturel* – catégorie qui vise à mettre en œuvre des projets d'enseignement de la culture

traditionnelle, des projets de soutien par les pairs, des projets de soutien à la famille et d'autres activités de groupe qui rassemblent les aînés, les enfants et les jeunes de la collectivité.

Les projets financés dans le cadre du RPNE varient d'une collectivité des Premières Nations à une autre et couvrent un vaste éventail de services, conformément aux besoins et aux préférences établis par les collectivités elles-mêmes. Cette flexibilité constitue une caractéristique importante de l'initiative, puisqu'elle permet aux Premières Nations de mettre en œuvre des projets qui visent à atténuer les effets de la pauvreté sur les enfants, tout en étant culturellement appropriée et axée sur les caractéristiques uniques de chaque collectivité.

Le tableau qui suit indique le nombre de projets que les Premières Nations ont réalisés à l'aide des fonds de réinvestissement depuis l'exercice 2002-2003. On constate une légère diminution du nombre de projets durant l'exercice 2007-2008. Cependant, puisque la taille et la portée des projets varient considérablement, il convient d'interpréter les nombres avec prudence. Les projets évoluent et s'adaptent afin de fournir des services ou des programmes améliorés ou mieux intégrés, ce qui peut avoir des répercussions sur la portée et le nombre des projets⁵.

Tableau 1 : Nombre de projets du RPNE de 2002-2003 à 2007-2008, par région

Région	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Atlantique ¹	15	7	18	17	9	8
Québec	78	64	99	109	105	98
Ontario	78	52	202	248	489	474
Manitoba ²	248	99	0	0	0	0
Saskatchewan	81	72	180	218	616	688
Alberta	163	157	187	331	285	241
Colombie-Britannique	642	959	873	499	457	245
Yukon	29	13	10	7	5	17
Total	1 334	1 423	1 569	1 429	1 966	1 771

¹ Le nombre de projets dans la région de l'Atlantique n'inclut que les Premières Nations de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard, puisque le Nouveau-Brunswick a choisi de ne pas recouvrer les fonds des programmes du RPNE.

² Durant l'exercice 2004-2005, le Manitoba a cessé de recouvrer le Supplément de la Prestation nationale pour enfants aux fins du RPNE, préférant le verser directement aux familles. Pour cette raison, le Manitoba ne dispose plus de fonds aux fins du programme du RPNE.

5 | Par exemple, deux projets complémentaires de 2 000 \$ chacun peuvent fusionner pour devenir un seul projet de 4 000 \$.

Une baisse du nombre de projets ne signifie pas nécessairement une diminution de l'utilisation ou de l'importance du RPNE chez les collectivités des Premières Nations. En fait, les fonds du RPNE ont augmenté de 57,1 millions de dollars durant l'exercice 2007-2008, comparativement à une hausse de 52,6 millions de dollars au cours de l'exercice 2006-2007. Ces données illustrent le fait que, bien qu'il puisse y avoir une baisse du nombre de projets, l'utilisation du RPNE par les collectivités des Premières Nations ne diminue pas pour autant.

Le programme de RPNE fourni par AINC est principalement axé sur les projets et les propositions⁶. Une Première Nation (une bande, une organisation ou une autre entité autorisée) établit les lacunes dans les services et les priorités en consultation avec la collectivité, puis elle présente une demande de financement dans le cadre du RPNE afin de répondre aux besoins. Les projets soumis peuvent appartenir à une ou plusieurs des catégories mentionnées plus haut. Le processus a conduit à un vaste éventail de programmes et de services qui varient considérablement parmi les Premières Nations en fonction des besoins locaux.



⁶ | À l'exception des Premières Nations financées aux termes d'ententes pluriannuelles, dans lesquelles les fonds du RPNE sont inclus.

Responsabilité et surveillance

Conformément aux modalités des accords de financement, la plupart des Premières Nations doivent présenter des rapports annuels sur les projets financés par le RPNE. Les Premières Nations qui reçoivent des fonds du RPNE en vertu d'ententes pluriannuelles ne sont pas obligées de présenter des rapports sur les projets financés dans le cadre du RPNE. Toutefois, bon nombre de Premières Nations qui reçoivent des fonds du RPNE en vertu d'ententes pluriannuelles choisissent volontairement de présenter de tels rapports.

Afin de mesurer l'atteinte des objectifs de l'initiative de RPNE, les Premières Nations participantes soumettent à AINC des rapports sur les intrants, les activités et les résultats liés aux projets financés en vertu du RPNE. Les rapports annuels qu'elles présentent fournissent une foule d'informations sur les projets réalisés durant l'année financière : titres, descriptions, buts, activités, ressources et résultats, y compris le nombre d'enfants et de familles qui ont reçu de l'aide.

Les Premières Nations soumettent leurs rapports sur les projets financés dans le cadre du RPNE aux bureaux régionaux d'AINC qui, à leur tour, transmettent des rapports récapitulatifs à l'administration centrale du Ministère. Les rapports récapitulatifs des bureaux régionaux forment la base du rapport annuel FPT présenté aux ministres provinciaux et territoriaux responsables des services sociaux. Les rapports des bureaux régionaux sont résumés dans le présent rapport d'étape qui fournit aux Canadiens des informations sur les résultats du RPNE du Ministère, ainsi qu'une rétroaction importante aux Premières Nations sur les innovations, les défis et d'autres aspects des projets de réinvestissement. La collecte permanente de données et la présentation de rapports représentent une partie importante de la gestion de l'initiative de Réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants dans les réserves.



Les cinq catégories dans lesquelles se classent les projets de réinvestissement chez les Premières Nations

Comme il a été mentionné précédemment, les projets financés dans le cadre du RPNE chez les Premières Nations se classent dans cinq catégories : 1) garde d'enfants et garderies; 2) alimentation de l'enfant; 3) soutien aux parents; 4) transition du domicile au travail; 5) enrichissement culturel. Chaque catégorie est décrite plus en détail ci-dessous, accompagnée d'une explication de la manière dont elle soutient l'initiative afin d'atteindre les résultats souhaités. Des projets de chaque région représentant des expériences communautaires réussies sont aussi présentés.



Catégorie : Garde d'enfants et garderies

Ces projets visent à créer plus de places en garderies pour les enfants de familles à faible revenu, dont les parents cherchent un emploi, travaillent ou suivent des programmes de formation. Bien que la création de places en garderies soit prioritaire, les fonds de réinvestissement peuvent aussi servir à subventionner les coûts opérationnels de garderies existantes et, donc, à réduire les coûts de garderies pour les parents qui travaillent ou qui étudient. Si de telles subventions sont permises, elles sont versées directement aux exploitants de garderies ou de services de garde d'enfants.

Les résultats souhaités du RPNE sont bien servis par les activités de garde d'enfants et de garderies financées dans le cadre de l'initiative, puisque les activités en question fournissent la base des améliorations apportées à la santé et au développement des enfants, à la maturité scolaire et à l'aptitude à apprendre. Les activités de garde d'enfants et de garderies fournissent également aux parents plus de chances de participer à des programmes de formation et de s'intégrer au marché du travail.

Une expérience réussie : services de garde de la Nation crie de Cumberland House

Dans la catégorie de la garde d'enfants et des garderies, la Nation crie de Cumberland House, en Saskatchewan, a mis sur pied un projet visant à employer un membre de la collectivité

à la garderie locale afin de mettre à la disposition des familles un plus grand nombre de places.

Avant le projet de garde financé dans le cadre du RPNE, la Nation crie de Cumberland House employait deux gardiennes. En raison d'une augmentation de la demande des services de garde et compte tenu des places disponibles, une liste d'attente de 20 enfants a vu le jour. Or la Nation crie a une politique en matière de garde d'enfants qui fixe le nombre d'enfants admissibles aux services de garde en fonction du nombre d'employés. En ne disposant que de deux gardiennes, la collectivité pouvait seulement accueillir huit enfants, soit trois bébés et cinq jeunes enfants. Puisque la garderie communautaire disposait de locaux non utilisés, les fonds de réinvestissement ont permis d'embaucher une autre personne et, donc, d'ajouter cinq enfants aux services de garde, répondant ainsi au besoin d'un plus grand nombre de places en garderies au sein de la collectivité.

Parmi les avantages immédiats du projet, mentionnons les suivants :

- un emploi à temps plein dans les services de garde pour un membre de la collectivité;
- la réduction de la liste d'attente des enfants;

- de plus grandes possibilités pour les parents dont les enfants sont inscrits sur la liste d'attente de participer à des programmes de formation ou de s'intégrer au marché du travail;
- une utilisation optimisée des locaux disponibles dans la garderie locale.

Durant l'exercice 2007-2008, dans le cadre du RPNE, un montant total de 13 406 \$ a été alloué à ce projet, dont 10 familles et 13 enfants ont bénéficié.



Catégorie : Alimentation de l'enfant

Les projets de cette catégorie visent essentiellement à atteindre les résultats souhaités en ce qui concerne la réduction des effets de la pauvreté chez les enfants en améliorant leur santé et leur développement. Par exemple, il pourrait s'agir de projets visant à livrer des paniers alimentaires à des familles à faible revenu ou à fournir des activités d'éducation à l'intention des parents sur les besoins nutritifs des enfants et la préparation des repas. Les fonds du RPNE peuvent servir à couvrir les coûts des repas dans des camps d'été, à des paniers alimentaires de Noël, à des banques alimentaires ou à des cuisines communautaires.

Une expérience réussie : projet de sécurité alimentaire de la Première Nation de Thunderchild

La Première Nation de Thunderchild est une Nation crie indépendante⁷ située à 113 kilomètres au nord-ouest de North Battleford, en Saskatchewan. Elle a conçu un programme communautaire à facettes multiples ayant pour but d'atténuer les effets de la pauvreté chez les enfants en améliorant la nutrition des familles dans la réserve. Le programme offre diverses activités liées à la sécurité alimentaire et à des régimes alimentaires spéciaux, comme des cuisines collectives à l'intention des diabétiques et la planification de menus pour les aînés. Le projet combine des programmes de santé et des stratégies de sécurité alimentaire s'adressant :

- aux familles à faible revenu;
- aux familles bénéficiaires de l'aide sociale;
- aux personnes atteintes de maladies chroniques;
- aux femmes enceintes.

Les participants au projet ont pu suivre des ateliers et des cours sur les avantages d'une alimentation saine. De nombreuses stratégies ont été présentées aux divers groupes, dont celles-ci :

- des cours de cuisine pour les familles ayant des enfants d'âge scolaire;
- des cours de préparation de repas pour les bébés;

⁷ Une Première Nation indépendante n'est pas affiliée à un conseil tribal.

- la distribution mensuelle de « boîtes vertes » à des familles à faible revenu ayant des problèmes de santé (cette stratégie a été offerte en collaboration avec l'Initiative sur le diabète chez les Autochtones et l'initiative sur la santé des mères et des enfants).

Durant l'exercice 2007-2008, dans le cadre du RPNE, un montant total de 12 941 \$ a été alloué à ce projet, dont 102 familles ayant des enfants ont bénéficié.



Catégorie : Soutien aux parents

Les projets de cette catégorie aident les parents et les tuteurs d'enfants à assurer à leurs enfants un bon départ dans la vie. Les projets comprennent des programmes d'aide aux devoirs après les classes, des services d'intervention précoce, la mise en place de centres de consultation pour les parents ou les tuteurs d'enfants, des cours de formation en développement des compétences parentales, ainsi que d'autres activités visant à aider les parents à favoriser le développement social de leurs enfants. Tous ces projets fournissent des occasions d'aider les enfants dans leur maturité scolaire et leur aptitude à apprendre. Ils procurent aussi aux parents et aux tuteurs d'enfants plus de chances de participer pleinement à la vie communautaire.

Une expérience réussie : émission de radio à l'intention des jeunes de la Première Nation de Timiskaming

CHNT Kids était une émission de radio pour les jeunes de la Première Nation de Timiskaming diffusée tous les jours, de 7 à 8 h. L'émission a été renommée *Wake Up and Get Educated* (*Lève-toi et va étudier*). Dans le cadre du projet, les adolescents de la collectivité ont été invités à téléphoner à la station de radio CHNT pour demander que des chansons soient jouées. Chaque jour, en appelant à la station, ils couraient la chance de remporter un chèque-cadeau de leur choix lors d'un tirage. Durant l'émission matinale, des informations éducatives étaient diffusées, notamment des messages de la campagne « Les drogues, pas besoin! ». L'émission a été élaborée par la station CHNT afin d'aider les parents à sortir leurs adolescents du lit et à les encourager à se rendre à l'école. Elle a également permis de sensibiliser les jeunes à l'égard de l'importance de l'éducation et des dangers de la consommation de drogues, et ce, dans un climat de divertissement et de plaisir!

Les niveaux de participation à l'émission de radio *Wake Up and Get Educated* en ont fait un succès retentissant, non seulement pour CHNT, mais aussi pour les adolescents et les familles de la collectivité. L'émission a apporté un précieux soutien aux parents, tout en répondant à un besoin fondamental, à savoir amener les enfants, les familles et tous les autres membres de la collectivité à commencer leur journée sur une note positive.

Dans le cadre du RPNE, un montant de 1 000 \$ a été alloué au projet de l'émission radiophonique *Wake Up and Get Educated*, dont 40 adolescents ont bénéficié.

Catégorie : Transition du domicile au travail

Les projets de cette catégorie visent à aider les familles à s'intégrer au marché du travail. Les fonds du Réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants servent à réaliser des activités visant à réduire les obstacles à l'emploi, par exemple en fournissant une aide pour couvrir les frais de déplacement et d'autres coûts liés à l'emploi, de même qu'à accroître l'employabilité, notamment dans le cadre de projets de travail d'été pour les élèves, de cours de formation axée sur des compétences générales, de cours de formation dans des métiers, de stages, d'ateliers d'artisanat ou de programmes de développement des compétences personnelles qui peuvent améliorer les perspectives d'emploi. Les résultats souhaités dans cette catégorie sont la participation des parents ou des tuteurs d'enfants et des jeunes (de moins de 18 ans) au marché du travail, ainsi que l'acquisition d'une autonomie financière.

Une expérience réussie : le programme Eagle Vision

La Nation des Sto:lo vit dans la vallée du Fraser, en Colombie-Britannique. Elle est constituée d'environ 2 100 personnes. L'organisation Sto:lo Nation Social Development fournit des services à de nombreuses Premières Nations : la Première Nation Aitchelitz, la Première Nation Matsqui, la Première Nation Popkum, la Première Nation Skawahlook, la Première Nation Skowkale, la Première Nation Shxwhà:y Village, la Première Nation Squiala, la Première Nation Tzeachten et la Première Nation Yakwekwioose.

Le Programme Eagle Vision de la Nation des Sto:lo cible les parents ou les tuteurs d'enfants qui reçoivent de l'aide sociale depuis longtemps (depuis plus de cinq ans), de même que les chefs de famille monoparentale faisant face à de graves obstacles à l'autonomie. Parmi les partenaires du programme, mentionnons les suivants : Sto:lo Nation Human Resources Development (qui fournit un accès à des ateliers individualisés offerts par des intervenants en perfectionnement professionnel); Yellow Cedar Learning Centre (centre d'apprentissage qui fournit des services d'évaluation, d'aide à l'apprentissage et d'alphabétisation) et les responsables du

Qwi Qwelstom Restorative Justice Program (programme qui facilite le règlement de litiges traditionnels de la Nation des Sto:lo, la création de cercles de guérison, la gestion de cas et des interventions individualisées).

Le Programme Eagle Vision est un programme de préparation à l'emploi d'une durée de 12 semaines. Les participants découvrent ce qui les empêche de quitter l'aide sociale, dans un milieu empreint de culture⁸ et de soutien. Ils apprennent à faire de l'artisanat pour acquérir à la fois une fierté et une confiance en soi; ils découvrent leur arbre généalogique et s'imprègnent de leur culture afin de renouer avec leur identité propre; ils font des excursions pour explorer de nouvelles ressources. L'atelier se compose de trois modules : la découverte de soi, le développement des compétences personnelles et la création d'un cheminement. Chaque module dure quatre semaines.

La Nation des Sto:lo s'est engagée à aider les familles à atteindre la sécurité financière et l'autonomie. En tant que point de départ d'une intégration au marché du travail, le Programme Eagle Vision contribue à accroître la sécurité financière et l'autonomie des participants. En 2008, les 16 participants au programme ont atteint des résultats positifs, que ce soit au niveau de l'éducation, de l'emploi ou du traitement de l'alcoolisme ou d'une autre forme de toxicomanie.

Une expérience réussie : entreprise d'entraînement Opitciwan

La Première Nation d'Opitciwan vit au sud de Chibougamau, au Québec, à mi-chemin entre le lac Saint-Jean et la région de l'Abitibi. L'entreprise d'entraînement Opitciwan offre divers projets de travail à des clients ciblés, notamment des jeunes sans emploi et qui ne fréquentent pas l'école, des femmes, des personnes ayant un emploi précaire et des bénéficiaires de l'aide sociale. Les clients peuvent être insuffisamment instruits ou avoir peu d'expérience de travail. Contrairement à une firme de recherche d'emploi, une entreprise d'entraînement donne accès au marché du travail à un plus grand nombre de participants à un coût moindre. Une entreprise d'entraînement offre différents types d'emploi nécessitant différentes compétences dans le cadre de divers projets, en encourageant les participants

⁸ | Selon la théorie de la roue de l'Esprit.

à se trouver un emploi qui tient compte de leurs besoins, de leurs intérêts et de leurs capacités. Les buts d'une entreprise d'entraînement sont d'aider chacun de ses clients à acquérir des compétences générales et d'associer les intérêts de chaque client à un emploi disponible, permettant ainsi au client, en dernier ressort, de devenir autonome.



Les services de l'entreprise d'entraînement Opitciwan sont coordonnés par un intervenant en perfectionnement professionnel qui travaille avec chaque client pour l'aider à atteindre ses objectifs professionnels. Par exemple, une personne peut travailler dans le cadre d'un projet de l'entreprise d'entraînement Opitciwan, entreprendre un cours de formation en choix de carrière ou en exploration, un cours de préparation au marché du travail, une formation au travail, se trouver un emploi à long terme, ou encore retourner aux études.

Les pourcentages de clients qui terminent leur contrat et se trouvent un emploi, ou qui retournent aux études, varient d'une année à l'autre. En affichant un taux de réussite de 45 % au cours de l'exercice 2007-2008, l'entreprise d'entraînement Opitciwan a connu moins de succès que durant les cinq années précédentes, alors que le taux moyen de réussite a été de 70 %. Dans l'ensemble, les clients réussissent à se trouver un emploi, à achever une formation ou à retourner aux études. Toutes ces personnes ont quitté l'aide sociale et n'y retourneront pas à court terme.

Catégorie : Enrichissement culturel

Cette catégorie comprend des projets qui visent à soutenir les jeunes des Premières Nations et le développement communautaire par l'apprentissage de la culture, des coutumes, des valeurs et des langues. Les Premières Nations peuvent enseigner la culture traditionnelle, former des groupes de soutien par les pairs ou réaliser d'autres activités qui rassemblent les aînés, les enfants et les jeunes de la collectivité.

Un grand nombre de projets d'enrichissement culturel variés ont été financés durant l'exercice 2007-2008 : centres jeunesse; activités pour les aînés, les enfants et les jeunes; enseignement de la culture traditionnelle (par exemple, langues, art, musique et narration); festivités; projets de soutien pour les jeunes; groupes de soutien par les pairs; et programmes d'échanges culturels. Les résultats souhaités dans cette catégorie sont l'estime de soi et la confiance en soi pour les enfants, les jeunes et les familles – deux éléments clés qui, à leur tour, contribuent à accroître la productivité et à améliorer les chances pour les participants de devenir autonomes à plus long terme.

**Une expérience réussie :
Première Nation de Kawacatoose –
Programme d'enrichissement culturel**

La Première Nation de Kawacatoose, en Saskatchewan, a élaboré et mis en œuvre un projet d'enrichissement culturel visant à enseigner la culture traditionnelle aux enfants de la collectivité. Le projet a consisté en un camp culturel en plein air de trois jours, durant lesquels les enfants ont participé à de nombreuses activités qui leur ont permis d'apprendre :

- des histoires racontées par des Aînés;
- comment respecter la terre (grâce à des présentations données par des Aînés et d'autres membres de la collectivité);
- comment traiter la viande de wapiti, de chevreuil, d'orignal et de lapin pour se nourrir et se servir des autres parties des animaux à d'autres fins;
- comment sécher la viande en ne gaspillant rien;
- comment chasser en toute sécurité (grâce à des présentations données par des hommes de la collectivité);
- comment ériger un tipi et comprendre sa signification (en quoi il symbolise la femme, la gardienne du camp, ce que les poteaux représentent, etc.);
- comment survivre sans toutes les commodités de la vie moderne.

Le camp culturel, qui a eu lieu au début de l'automne, a fourni un autre avantage à certains enfants et jeunes de la collectivité, soit l'équivalent d'un crédit dans leur programme d'éducation.

Parmi les principaux résultats du camp culturel, soulignons ceux-ci :

- une sensibilisation accrue des participants à l'égard de la culture traditionnelle;
- une sensibilisation accrue des participants à l'égard de leur collectivité et de leur histoire;
- une plus grande unité entre les groupes d'âge;

- une meilleure compréhension des techniques de survie;
- un plus grand respect démontré par les enfants et les jeunes pour ce qu'ils ont dans la vie;
- un intérêt accru pour une participation à des camps culturels similaires dans l'avenir.

Dans le cadre du RPNE, un montant total de 24 230 \$ a été alloué au projet de camp culturel, dont environ 30 familles et 75 enfants ont bénéficié.



Sommaire et observations

Le Réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants (RPNE) n'est pas une initiative uniforme dans tout le Canada. En plus des différentes stratégies et priorités mises en œuvre par les Premières Nations pour lutter contre la pauvreté chez les enfants, il existe des différences dans la manière d'offrir le RPNE dans l'ensemble du pays. Par exemple, le RPNE n'est pas offert au Manitoba, au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve-et-Labrador, parce que ces provinces ont choisi de verser directement aux familles des Premières Nations vivant dans les réserves les montants bonifiés du Supplément de la Prestation nationale pour enfants (SPNE) en plus de leurs prestations d'aide sociale, au lieu de les recouvrer aux fins des programmes du RPNE.

Un autre facteur qui contribue aux différences régionales quant à l'utilisation du RPNE réside dans le fait que la plupart des programmes et des services sociaux (comme l'aide sociale) sont de compétence provinciale ou territoriale. L'approche adoptée par les régimes d'aide sociale et la portée de ces derniers varient d'une province à l'autre, ou d'un territoire à l'autre, tout comme l'étendue et la disponibilité des programmes et des services. Ainsi, les différences observées dans les dépenses régionales par secteur d'activité associées au RPNE (par exemple, les services de garde ou la transition du domicile au travail) peuvent refléter dans une certaine mesure la disponibilité ou le manque de ces services dans le régime d'aide sociale de la province ou du territoire de référence. Par exemple, en Ontario, il existe un besoin relativement faible d'utiliser les fonds du RPNE pour les projets de transition du domicile au travail, parce que les Premières Nations peuvent choisir de fournir de tels services et de telles activités directement par le truchement du volet de l'aide à l'emploi du programme Ontario au travail, programme d'aide sociale du gouvernement ontarien.



La figure 1, plus bas, présente le pourcentage du total des dépenses du RPNE par secteur d'activité en 2007-2008, alors que la figure 2 présente le pourcentage des dépenses régionales du RPNE par secteur d'activité en 2007-2008. En raison principalement des activités au Québec, en Saskatchewan et en Alberta, un nombre important d'activités entreprises par les Premières Nations dans le cadre du RPNE ont servi à fournir une aide aux familles afin de combler l'écart dans les programmes de transition du domicile au travail. Les projets de garde d'enfants et de garderies ont été accueillis très favorablement par de nombreuses collectivités des Premières Nations. En Ontario et en Colombie-Britannique, la plupart des dépenses du RPNE ont été orientées vers les projets d'alimentation de l'enfant. Dans la région de l'Atlantique, la majeure partie des dépenses du RPNE a servi à des projets de soutien aux parents, alors qu'elle a été axée sur les activités d'enrichissement culturel au Yukon.

Figure 1 : Pourcentage du total des dépenses du RPNE par secteur d'activité durant l'exercice 2007-2008

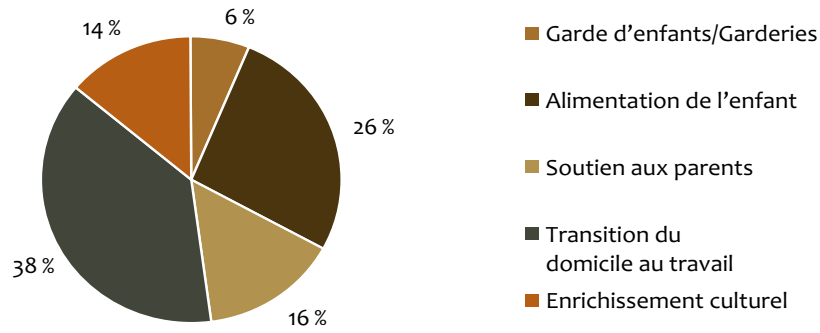
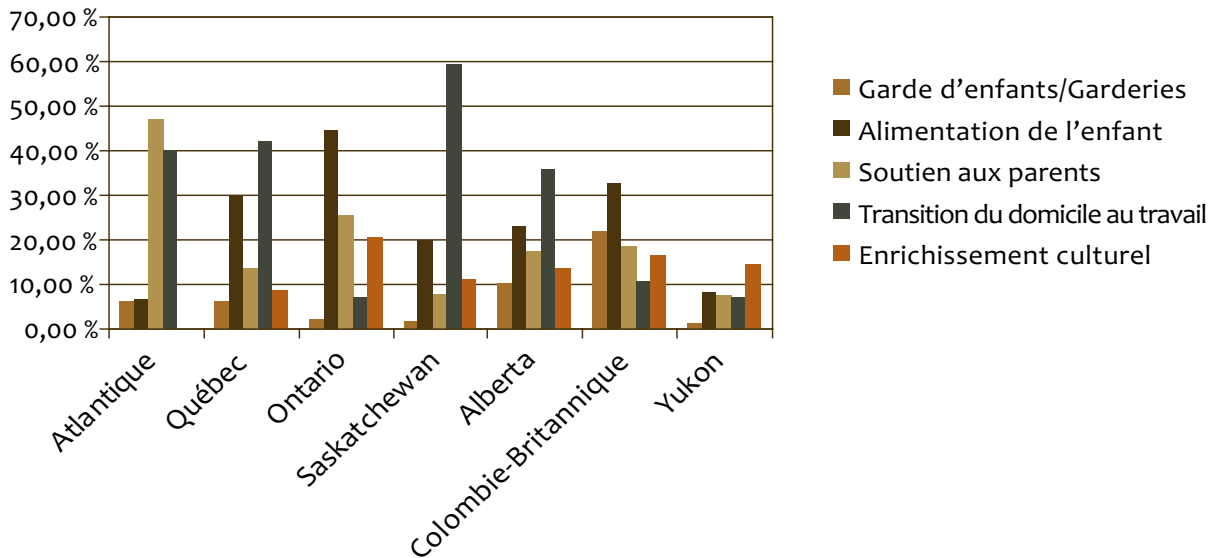


Figure 2 : Pourcentage des dépenses régionales du RPNE par secteur d'activité durant l'exercice 2007-2008



* Les données n'incluent pas l'enveloppe d'investissements additionnelle de 702 300 \$ allouée au Yukon.

Le montant total des dépenses du RPNE par secteur d'activité et le pourcentage du total des fonds de réinvestissement par région sont présentés dans le tableau 2 ci-dessous. À noter que certaines régions ont de plus grandes dépenses. Cela peut être attribuable au fait qu'elles investissent une plus grande partie de leur budget global de programmes sociaux (aide sociale et fonds du RPNE) dans le RPNE, conformément à leur approche en matière de réinvestissements⁹.

9 | Par exemple, durant l'exercice 2007-2008, les dépenses du RPNE en Saskatchewan ont été de 24 015 000 \$, soit plus du double du montant de toute autre région. À première vue, on pourrait croire que les fonds alloués à la Saskatchewan ont été plus élevés que ceux alloués aux autres régions. Toutefois, le financement de l'enveloppe sociale dans cette province (aide sociale et RPNE) est directement proportionnel au nombre de personnes bénéficiaires de l'aide sociale, comme c'est le cas d'ailleurs pour les autres régions. Le gouvernement de la Saskatchewan a simplement alloué plus d'allocations sociales aux projets du RPNE que les autres régions.

Tableau 2 : Dépenses du RPNE (en milliers de dollars) par secteur d'activité et pourcentage du total des fonds de réinvestissement par région en 2007-2008

2007-2008	Garde d'enfants et garderies	Alimentation de l'enfant	Soutien aux parents	Transition du domicile au travail	Enrichissement culturel	Total partiel	Prestations intégrées pour enfants	Total
Atlantique ¹	134,1 6,13 %	140,7 6,44 %	1 029,9 47,11 %	877,4 40,13 %	4,0 0,18 %	2 186,1 100,0 %		2 186,1 100,0 %
Québec	206,0 6,13 %	996,7 29,66 %	450,1 13,40 %	1 411,2 42,00 %	296,1 8,81 %	3 360,1 100,0 %		3 360,1 100,0 %
Ontario	213,9 2,21 %	4 321,8 44,55 %	2 457,9 25,34 %	696,9 7,18 %	2 010,0 20,72 %	9 700,5 100,0 %		9 700,5 100,0 %
Saskatchewan	418,7 1,74 %	4 729,9 19,70 %	1 920,6 8,00 %	14 247,6 59,33 %	2 698,1 11,24 %	24 015,0 100,0 %		24 015,0 100,0 %
Alberta	986,6 10,32 %	2 204,9 23,06 %	1 673,1 17,50 %	3 418,3 35,75 %	1 279,7 13,38 %	9 562,5 100,0 %		9 562,5 100,0 %
Colombie-Britannique	1 585,6 21,98 %	2 336,5 32,39 %	1 327,0 18,39 %	764,6 10,60 %	1 200,8 16,64 %	7 214,5 100,0 %		7 214,5 100,0 %
Yukon	16,1 1,40 %	95,1 8,27 %	87,1 7,58 %	82,8 7,20 %	166,1 14,45 %	447,1 38,90 %	702,3 61,1 %	1 149,4 100,0 %
Total	3 561,0 6,23 %	14 825,6 25,92 %	8 945,7 15,64 %	21 498,7 37,59 %	7 654,8 13,39 %	56 485,8 98,77 %	702,3 1,23 %	57 188,1 100 %

¹ Les données de la région de l'Atlantique comprennent seulement celles de la N.-É. et de l'Î.-P.-É., puisque le N.-B. ne recouvre pas les montants du Supplément de la Prestation nationale pour enfants (SPNE) aux fins des programmes du RPNE.

L'utilisation des fonds du RPNE aux fins de la création de services ou de l'amélioration des services par les Premières Nations s'est accrue depuis le lancement de l'initiative. L'importance des programmes du RPNE dans les réserves est mise en valeur, puisque la qualité des projets et des programmes disponibles aux membres des collectivités s'est améliorée. Un facteur clé du succès de ces programmes dans les réserves est la flexibilité. En effet, les Premières Nations ont la possibilité de bien cerner les principaux enjeux au sein de leurs collectivités, puis d'élaborer et de mettre en place des projets visant à les résoudre. Ainsi, au fil des ans, les collectivités ont appris à reconnaître les initiatives les plus susceptibles de lutter contre la pauvreté chez les enfants et ont modifié leurs programmes afin de mieux cibler leurs efforts.

Les projets des Premières Nations financés dans le cadre du RPNE ont rejoint un grand nombre de familles et d'enfants dans chaque région participante. Cependant, il a été reconnu que les nombres incluent des comptes multiples de participants. Bien sûr, les coordonnateurs des projets financés dans le cadre du RPNE font tout leur possible pour enregistrer avec exactitude le nombre d'enfants et de familles concernés par chaque projet. Mais, parce qu'il peut y avoir plus d'un projet du RPNE en œuvre dans une collectivité à un moment donné, le problème des comptes multiples des bénéficiaires risque d'être exacerbé. Par exemple, si un même enfant participe aux activités de trois projets différents, il pourrait être compté comme trois enfants (et cela se refléterait alors dans les données). AINC travaille étroitement avec les Premières Nations afin d'atténuer les problèmes liés aux données en élaborant de meilleurs outils de collecte de données et de présentation de rapports.

Tableau 3 : Nombre de familles et d'enfants¹⁰ ayant bénéficié du RPNE dans le cadre des projets financés durant l'exercice 2007-2008

Région	Nombre de familles	Nombre d'enfants
Atlantique	741	1 523
Québec	3 254	6 264
Ontario	9 083	17 374
Saskatchewan	59 458	110 355
Alberta	23 644	47 380
Colombie-Britannique	12 243	18 561
Yukon	826	824
Total	109 249	202 281

Le tableau 4, qui présente les dépenses totales du RPNE de 2002-2003 à 2007-2008, illustre l'échelle des investissements et des réinvestissements de la PNE par AINC. Au cours de cette période, les investissements et réinvestissements de la PNE dans les réserves ont totalisé plus de 332 millions de dollars. Depuis l'instauration de l'initiative de Réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants chez les Premières Nations, en 1998, les investissements et réinvestissements s'élèvent à plus de 523 millions de dollars. Les niveaux d'activités des Premières Nations, relativement aux fonds réorientés vers les services communautaires et les prestations, ont indiqué un degré élevé de participation des Premières Nations dans l'ensemble du pays.

Tableau 4 : Dépenses du RPNE chez les Premières Nations (en milliers de dollars) par région de 2002-2003 à 2007-2008

Région	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	Total
Atlantique	991,4	757,1	3 908,3	2 573,9	2 044,2	2 186,1	12 461,0
Québec	8 160,7	6 202,0	3 314,6	3 134,1	3 044,9	3 360,1	27 216,4
Ontario	8 118,1	7 343,8	8 856,0	9 168,8	9 116,8	9 700,5	52 304,0
Manitoba	3 209,1	1 763,9	–	–	–	–	4 973,0
Saskatchewan	16 851,4	18 815,5	19 763,2	22 709,6	21 180,1	24 015,0	123 334,8
Alberta	9 756,7	10 173,9	9 422,7	10 079,8	9 283,4	9 562,5	58 279,0
Colombie Britannique	5 972,9	6 268,5	6 918,8	6 603,6	6 490,6	7 214,5	39 468,9
Yukon	488,5	438,5	564,5	344,9	720,0	447,1	3 003,5
Total partiel	53 548,8	51 763,2	52 748,1	54 614,7	51 880,0	56 485,8	321 040,6
Enveloppe d'investissements additionnelle	YK	240,0	240,0	240,0	240,0	240,0	702,3
	SK	2 198,8	1 173,8	2 139,0	3 193,7	540,0	–
Dépenses totales	55 987,6	53 177,0	55 127,1	58 048,4	52 660,0	57 188,1	332 188,2

¹⁰ | Les nombres pourraient inclure des comptages multiples du fait que les familles ou les enfants pourraient bénéficier de plus d'un projet.

Conclusion

Depuis son lancement, le Réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants (RPNE) dans les réserves a produit de nombreux avantages, directement ou indirectement, pour les collectivités des Premières Nations. Les fonds du RPNE ont soutenu des projets qui ont amélioré les conditions de vie de parents à faible revenu et de leurs enfants, en leur permettant de participer pleinement à des activités sociales, économiques et culturelles. La gestion des projets financés dans le cadre du RPNE a profité aux gouvernements et aux organisations des Premières Nations, en favorisant la réalisation de projets locaux et la prise de décisions. Les administrateurs et les autres responsables locaux ont acquis des connaissances et des compétences qu'ils peuvent transférer à d'autres tâches ou entreprises. De par sa conception, le RPNE a contribué au renforcement des capacités communautaires et à la création de partenariats productifs, tout en aidant les Premières Nations à atteindre leur objectif commun de rendre leurs collectivités plus fortes et autonomes.

La flexibilité du RPNE a permis aux Premières Nations d'établir leurs besoins et leurs priorités en s'attaquant aux problèmes sociaux, économiques et liés à la santé. Grâce au RPNE dans les réserves, le gouvernement du Canada fournit aux collectivités des Premières Nations des possibilités de concevoir et de mettre en place des projets qui aident les familles dans leur milieu culturel particulier. Les programmes et les services disponibles grâce aux investissements et aux réinvestissements de la PNE ont aidé les parents à s'intégrer au marché du travail et à y rester.



Le RPNE constitue une composante clé des mesures de soutien du Canada visant à lutter contre la pauvreté des enfants et des familles à faible revenu au pays. Les Premières Nations et le gouvernement du Canada continuent à travailler ensemble afin d'atteindre le but commun d'améliorer la qualité de vie des Autochtones. Les avantages obtenus par les Premières Nations dans les réserves en vertu du RPNE témoignent avec éloquence de ces efforts communs.

Annexe A: Modèles provinciaux et territoriaux de réinvestissement

Diverses approches ont été adoptées par les provinces et les territoires dans le cadre de la Prestation nationale pour enfants afin de recouvrer les montants bonifiés du SPNE, inclus dans les fonds de réinvestissement disponibles pour les programmes et les services offerts aux enfants de familles à faible revenu.

Rajustement de l'aide sociale : Les provinces et les territoires ont le choix entre deux approches en ce qui concerne le rajustement des prestations d'aide sociale. Selon la première approche, une partie ou la totalité du Supplément de la Prestation nationale pour enfants (SPNE) est traitée comme un « revenu non exempté », qui est alors déduit directement des prestations d'aide sociale versées à une famille (c'est-à-dire que la famille constate une déduction directe sur ses chèques d'aide sociale). Les montants du SPNE ainsi déduits sont mis en commun et utilisés aux fins des programmes du Réinvestissement dans la Prestation nationale pour enfants (RPNE). Ce modèle a été choisi par les gouvernements de l'Île-du-Prince-Édouard et du Yukon.

Dans l'optique de la seconde approche, le SPNE est considéré comme un « revenu exempté » et n'est donc pas déduit des chèques d'aide sociale des familles. Toutefois, des montants sont déduits indirectement par le truchement de rajustements à la baisse des taux de prestations d'aide sociale : les taux des prestations d'aide sociale des familles ayant des enfants sont réduits d'un montant égal au maximum des prestations versées en vertu du SPNE. Les économies indirectes réalisées par les provinces et les territoires dans leur régime de l'aide sociale en raison des rajustements à la baisse des taux de prestations d'aide sociale sont alors utilisées aux fins des programmes de réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants. L'Alberta utilise cette approche.

Intégration des prestations pour enfants, avec rajustement : Certaines provinces ont mis en place une approche de prestations intégrées pour enfants en restructurant leur régime d'aide sociale afin de retrancher la partie destinée à couvrir les « besoins de base » des enfants et de verser plutôt aux familles dans le cadre d'un programme distinct des prestations pour enfants liées au revenu et intégrées à la prestation pour enfants du gouvernement fédéral. En vertu de cette approche, les augmentations du SPNE sont déduites en tout ou en partie des contributions provinciales ou territoriales aux prestations intégrées pour enfants, et les économies réalisées sont utilisées aux fins des programmes du RPNE. Dans cette optique, lorsque les taux du SPNE augmentent, les fonds disponibles pour les programmes de réinvestissement de la PNE augmentent également. La Saskatchewan et la Colombie-Britannique ont adopté cette approche.



Intégration des prestations pour enfants, sans rajustement : Certaines provinces ont choisi de mettre en place une approche de prestations intégrées pour enfants sans que leurs contributions aux prestations pour enfants soient compensées. Dans ces provinces, les fonds destinés aux programmes du RPNE sont établis selon les montants disponibles au moment de la restructuration de leur régime d'aide sociale. En vertu de cette approche, les augmentations subséquentes du SPNE ne sont pas déduites des contributions provinciales ou territoriales aux prestations intégrées pour enfants. Ainsi, lorsque les taux du SPNE augmentent, les fonds disponibles pour les programmes du RPNE n'augmentent pas nécessairement. Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse et le Québec ont choisi cette approche.

Aucun réinvestissement : Les provinces et les territoires peuvent choisir de ne pas recouvrer le SPNE par le truchement de leurs programmes d'aide sociale ou de leur régime de prestations pour enfants. Selon cette approche, les montants bonifiés du SPNE sont versés directement aux familles et ne sont pas recouverts aux fins des programmes de réinvestissement de la PNE. Puisqu'une aucune « économie » n'est réalisée dans le régime provincial ou territorial d'aide sociale, il n'y a ni fonds disponibles à des fins de réinvestissement dans les prestations pour enfants ni programmes de réinvestissement. Le Nouveau-Brunswick et le Manitoba ont adopté cette approche.



RAPPORT D'ÉTAPE

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2008